

Les soins de longue durée sont un service à forte intensité de main-d'œuvre, et les soins formels doivent souvent venir compléter le soutien informel et non rémunéré apporté aux personnes ayant besoin de soins de longue durée (voir l'indicateur « Aidants informels »). Les travailleurs du secteur formel des soins de longue durée sont définis comme le personnel rémunéré, généralement du personnel infirmier et des auxiliaires de vie, qui dispense des soins et/ou une aide aux personnes qui sont limitées dans leurs activités quotidiennes, à domicile ou dans des établissements (non hospitaliers). On compte en moyenne 5 travailleurs du secteur des soins de longue durée pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus dans 32 pays de l'OCDE – de 12 en Norvège et en Suède, à moins de un en Grèce, en Pologne et au Portugal (Graphique 10.19). La pandémie de COVID-19 a exacerbé le manque d'effectif en charge des patients nécessitant des soins de longue durée, particulièrement lors du remplacement du personnel malade ou en isolement. . Pratiquement tous les pays de l'OCDE dont on dispose de données, ont mis en place des mesures (comme le financement) pour recruter du personnel de soins de longue durée directement ou indirectement, mais des efforts restent à pourvoir (OCDE, à paraître[3]).

Dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, le vieillissement de la population prend le pas sur la croissance de l'offre de soins de longue durée. La main-d'œuvre dans le secteur des soins de longue durée a stagné ou même baissé dans des pays où l'offre de soins est bien supérieure à la moyenne OCDE (comme la Norvège et la Suède). Neuf pays ont connu une petite hausse globale de leur offre de soins de longue durée entre 2011 et 2019, mais seulement d'environ un travailleur (ou moins) pour 100 personnes âgées de plus de 65 ans. Avec le vieillissement de la population, la demande de travailleurs dans le secteur des soins de longue durée devrait augmenter. Il faudra, pour répondre à cette demande croissante, mettre en place des politiques visant à améliorer le recrutement et la fidélisation, et à accroître la productivité.

Dans l'ensemble de l'OCDE, moins d'un quart des travailleurs du secteur sont diplômés de l'enseignement supérieur en 2019 (Graphique 10.20). Cette situation s'explique par le fait que les auxiliaires de vie représentent 70 % des travailleurs du secteur des soins de longue durée en moyenne dans les pays de l'OCDE, et jusqu'à 90 % dans quelques pays (Estonie, Suisse, Corée, Israël et Suède). Le nombre de personnel infirmier n'est supérieur à celui des auxiliaires de vie que dans trois pays (Allemagne, Hongrie et Suisse) (OCDE, 2018[10]). À ce jour, très peu de pays exigent des auxiliaires de vie un niveau minimum de formation, un diplôme et/ou une certification. Le personnel du secteur des soins de longue durée est généralement peu qualifié, bien qu'il passe beaucoup de temps à exécuter des tâches complexes qui vont au-delà des soins de base. Les auxiliaires de vie ne disposent pas toujours d'une formation et des connaissances adaptées, ce qui peut affecter la qualité des soins prodigués.

Les formes atypiques d'emploi (notamment le travail à temps partiel ou temporaire) sont courantes dans ce secteur (Graphique 10.21). Une situation qui touche en majorité les femmes car elles constituent en moyenne 90 % de la main-d'œuvre dans ce secteur des soins de longue durée. Ainsi, 42 % des travailleurs de ce secteur travaillaient à temps partiel dans les pays de l'OCDE en 2019. Dans de nombreux pays d'Europe centrale et septentrionale, plus de la moitié des travailleurs sont employés à temps partiel. Le travail à temps partiel est particulièrement répandu chez les auxiliaires de vie et les travailleurs à

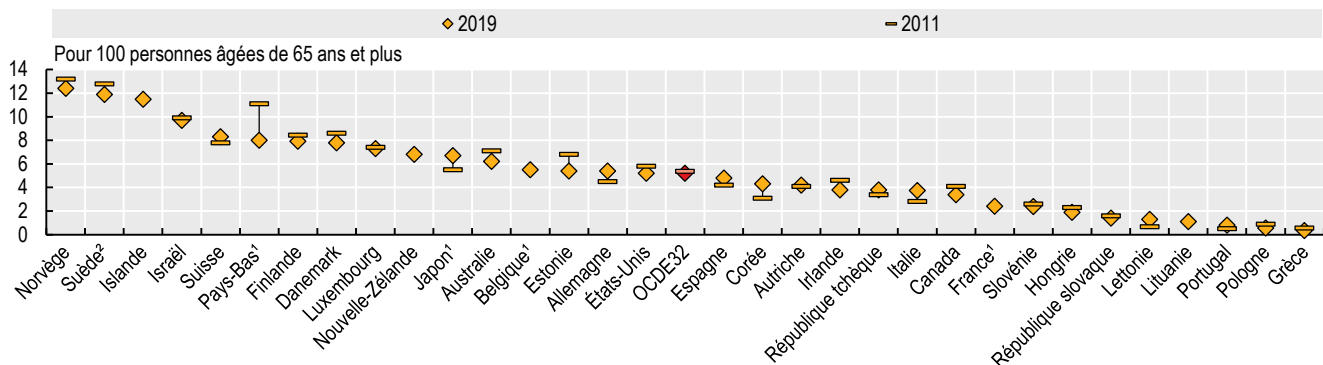
domicile. Ces taux élevés de travail à temps partiel peuvent s'expliquer par le fait que les services de base ne nécessitent que quelques heures à des moments précis de la journée. Les contrats temporaires sont également courants, ce qui contribue à la précarité de l'emploi dans ce secteur. Dans les pays de l'OCDE, environ 17 % des travailleurs du secteur des soins de longue durée avaient un contrat à durée déterminée en 2019. Ils étaient 40 % ou plus au Japon et en Pologne, contre moins de 10 % en Australie, au Royaume-Uni, en Irlande, en Belgique et au Luxembourg. Près d'un quart des travailleurs du secteur détiennent un contrat zéro-heure au Royaume-Uni. Les travailleurs qui sont titulaires de contrats temporaires ont généralement des possibilités de formation moindres, ne bénéficient pas toujours de prestations comme les congés annuels payés, subissent la précarité du travail et ont un accès plus restreint à la protection sociale. L'absence de continuité en matière de personnel affecte également la qualité des soins. En outre, les soins de longue durée sont souvent exigeants, tant physiquement que mentalement, et la rémunération est généralement faible.

#### Définition et comparabilité

Les travailleurs du secteur des soins de longue durée sont des travailleurs rémunérés qui prodiguent des soins à domicile ou en établissement (non hospitalier). Cette définition englobe le personnel infirmier diplômé et les auxiliaires de vie qui fournissent une aide dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne et assurent d'autres services d'aide à la personne. Les auxiliaires de vie regroupent diverses catégories de personnel susceptibles d'être dénommées différemment selon le pays. Dans la mesure où ils peuvent ne pas occuper d'emplois reconnus, il est plus difficile de recueillir des données comparables pour cette catégorie de travailleurs à l'échelle internationale. Les données des Statistiques de l'OCDE sur la santé de 2021 englobent également les membres de la famille ou les amis employés au moyen d'un contrat formel par le bénéficiaire des soins, par une agence ou par un prestataire de services public ou privé. Le personnel infirmier travaillant dans l'administration n'est pas pris en compte. Les chiffres fournis sont les effectifs bruts et non des équivalents temps-plein.

Comparée à la dernière publication de l'OCDE sur les travailleurs du secteur des soins de longue durée (OCDE, 2018[10]), la méthodologie utilisée pour sélectionner les travailleurs dans les bases de données de l'Enquête sur les forces de travail de l'UE (EFT-UE) a évolué en raison de modifications apportées à l'accord entre Eurostat et les pays européens concernant les seuils de taille des échantillons, qui ont peut-être conduit à un nombre légèrement plus élevé de travailleurs.

Graphique 10.19. **Travailleurs du secteur des soins de longue durée pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus, 2011 et 2019 (ou année la plus proche)**

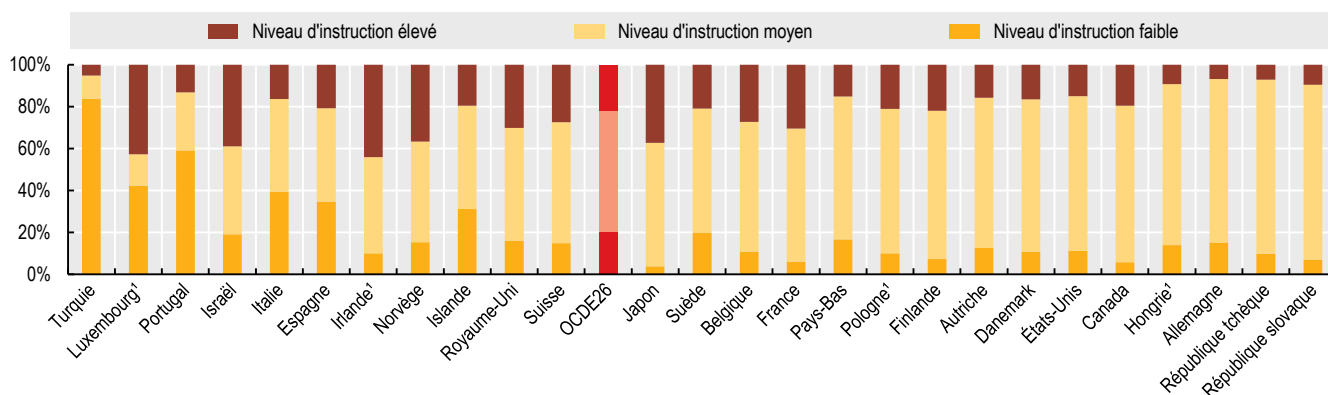


1. Rupture dans les séries chronologiques. 2. Les données pour la Suède ne concernent que les prestataires publics. En 2016, 20 % des lits de soins de longue durée pour les personnes âgées de 65 ans et plus étaient fournis par des sociétés privées (mais financés par des fonds publics).

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2021, complétées de celles de l'EFT-UE.

StatLink <https://stat.link/4b0p3z>

Graphique 10.20. **Travailleurs du secteur des soins de longue durée par niveau d'instruction, 2019 (ou année la plus proche)**

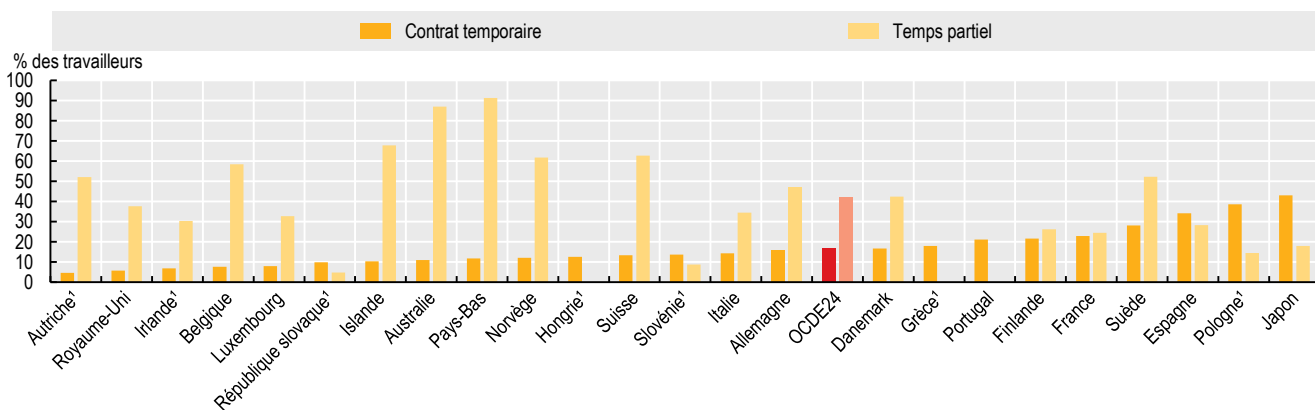


1. Échantillons de petite taille : les données doivent être interprétées avec prudence.

Sources : EFT-UE ; ASEC-CPS pour les États-Unis ; recensement pour le Canada ; LFS pour Israël ; Survey on Long-term Care Workers pour le Japon.

StatLink <https://stat.link/t70hml>

Graphique 10.21. **Proportion des travailleurs du secteur des soins de longue durée qui travaillent à temps partiel ou avec des contrats temporaires, 2019**



1. Échantillons de petite taille : les données doivent être interprétées avec prudence.

Sources : EFT-UE ; ASEC-CPS pour les États-Unis ; recensement pour le Canada ; LFS pour Israël ; Survey on Long-term Care Workers pour le Japon.

StatLink <https://stat.link/v0mwhk>



Extrait de :  
**Health at a Glance 2021**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/ae3016b9-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2021), « Emploi dans le secteur des soins de longue durée », dans *Health at a Glance 2021 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/0839bcd4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.